



## **COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **28 mars 2025**

#### **Procès-verbal**

1	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du CCAS du 28 novembre 2024	Procès-verbal de séance
3	Approbation du Compte Financier Unique 2024	Délibération n°001/2025
4	Affectation du résultat 2024	Délibération n°002/2025
5	Vote du budget primitif 2025	Délibération n°003/2025
6	Demande d'aide financière	Délibération n°004/2025
7	Banquet des Ainés _ Choix de l'animation	Délibération n°005/2025
8	Informations diverses	Procès-verbal de séance
9	Questions diverses	Procès-verbal de séance

Date de convocation du CCAS : 22/03/2025

Date d'affichage : 23/03/2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente-quatre minutes, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) légalement convoquée s'est réunie à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.**

**Nombre de membres en exercice : 9**

**PRESENTS :**

Mme Claudia DUGAST, M. Guy CHRETIEN, M. Sébastien CORBION, Mme Chantal CORMIER, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, Mme Colette GUIBERT, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 0**

**ABSENT(S) : 0**

**POUVOIR(S) : 0**

**VOTANTS : 9**

\*\*\*\*\*

#### **1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le CCAS, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a nommé Mme Liliane MECHE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Par accord unanime des membres du CCAS, il n'a pas été procédé au vote à bulletin secret.

## 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CCAS DU 28 NOVEMBRE 2024

Mme la Maire soumet à l'approbation du CCAS le procès-verbal de la séance du 28/11/2024, qui a été envoyé par email le 22/03/2025.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	9		

## 3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 du CCAS de Sillé le Philippe ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de Sillé le Philippe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ; ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le Compte Financier Unique 2024 du CCAS.

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

DEPENSES			RECETTES		
	Prévu + DM	Réalisé		Prévu	Réalisé
<b>Chapitre 011</b> <b>623 - FETES ET CEREMONIES</b>	5 500.00 €	2 570.00 €	<b>Chapitre 002</b> 002 - RESULTAT 2023 REPORTÉ	2 648.59 €	2 648.59 €
<b>Chapitre 012</b> 6450 - COTISATIONS URSSAF 6470 - Autres charges sociales	76.00 € 104.00 €	76.00 € 0.00 €	<b>Chapitre 74</b> 74748 - SUBVENTION COMMUNE	5 000.00 €	5 000.00 €
<b>Chapitre 65</b> <b>65134 - AIDES</b>	1 968.59 €	315.00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>7 648.59 €</b>	<b>2 961.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 648.59 €</b>	<b>7 648.59 €</b>

<b>RESULTAT EXERCICE 2024</b>	<b>2 039.00 €</b>
EXCEDENT REPORTÉ de 2023 (002)	2 648.59 €
<b>RESULTAT DEFINITIF de 2024</b>	<b>4 687.59 €</b>

Considérant les éléments susvisés ;

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Mme la Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Financier Unique. Le CCAS siège alors sous la présidence de Mme Liliane MECHE.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'**UNANIMITE** des présents :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2024 ;
- DE CHARGER MME LA MAIRE de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	8		

#### 4. AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances chargée de la préparation des documents budgétaires, présente la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget CCAS.

##### Affectation du résultat

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024	2 039.00 €
Résultats antérieurs reportés	2 648.59 €
Résultat à affecter	4 687.59 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé	0.00 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'**UNANIMITE** des présents :

- D'AFFECTER le résultat comme suit :
  - En section d'investissement de l'exercice 2025 – au compte 1068 (recettes) : 0,00 € ;
  - En section de fonctionnement de l'exercice 2025 – le solde au compte 002 (Résultat reporté) : 4 687,59 € ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	9		

DELIBERATION N°002/2025

#### 5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Il est demandé aux membres du CCAS de se prononcer sur le budget primitif 2025.

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le budget primitif 2025.

##### BUDGET PRIMITIF 2025

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 623 - FETES ET CEREMONIES	5 000.00 €	Chapitre 002 002 - EXCEDENT 2024 REPORTÉ	4 687.59 €
Chapitre 012 6450 - COTISATIONS URSSAF 6470 - Autres charges sociales	150.00 € 104.00 €	Chapitre 74 74748 - SUBVENTION COMMUNE	4 000.00 €
Chapitre 65 65134 - AIDES	3 433.59 €		
TOTAL	8 687.59 €	TOTAL	8 687.59 €

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'UNANIMITE des présents :

- D'APPROUVER le budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :
  - En section de fonctionnement : 8 687,59 €
  - En section d'investissement : 0,00 €
  - TOTAL DU BUDGET : 8 687,59 €
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	9		

DELIBERATION N°003/2025

#### 6. EXAMEN D'UN DOSSIER D'AIDE SOCIALE

Après exposé du dossier soumis par le Conseil Départemental de la Sarthe, sollicitant l'attribution d'une aide financière ou alimentaire pour une administrée de Sillé-le-Philippe :

Vu le rapport de Mme DUJARDIN, Adjointe aux affaires sociales,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'UNANIMITE des présents :

- D'ACCORDER une aide financière de 500 € sous forme de bons d'achat alimentaire d'une valeur unitaire de 50 €, valables dans le centre commercial E.Leclerc Les Fontenelles du Mans ;
- DE CHARGER MME LA MAIRE de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	9		

DELIBERATION N°004/2025

#### 7. BANQUET DES AINES CHOIX DE L'ANIMATION

Plusieurs animateurs ont été contactés pour proposer une animation lors du banquet :

- Patrick LAVILLE : chanteur-interprète guitariste (animateur du banquet 2022)  
=> Non disponible.
- Delphine, Paola et Riton de Cholet : chansons, humour et magie  
= 880 € (tous frais, charges et déplacements inclus).
- Fleur de Paris du Maine et Loire : chanteuse accordéoniste  
= 653,57 € (tous frais, charges et déplacements inclus).
- M. Thierry RONDEAU de Fillé sur Sarthe : Chanteur (accordéon/flûte traversière/percussions)  
= 350 € (tous frais, charges et déplacements inclus).

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER le choix de l'animateur, à savoir M. Thierry RONDEAU, et le devis de sa prestation pour un montant forfaitaire de 350 € (tous frais, charges et déplacements inclus) ;
- DE CHARGER MME LA MAIRE de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision, notamment le règlement des frais SACEM.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	9		

DELIBERATION N°005/2025

#### 8. INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire indique aux membres du CCAS que tous les bons de Noël n'ont pas encore été retournés en mairie par les commerçants.

Le bilan sera fait lors de la prochaine réunion.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 29 avril 2025 à 18h30 en mairie.

Elle sera consacrée, entre autres, au choix du menu et à l'organisation de la distribution des invitations pour le banquet des Aînés prévu le samedi 14 juin 2025.

9. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôture la séance à 19 heures 40 minutes.

Délibéré, les jour et an susdits.

*Procès-verbal réalisé avec le support de la secrétaire générale de mairie et du secrétaire de séance.*

Claudia DUGAST  
Maire

Liliane MECHE  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Liliane MECHE". It is enclosed in a large, roughly oval-shaped oval.

Date à retenir :

Samedi 14 juin 2025 à 12 heures, à la salle polyvalente : banquet des Aînés.

